CAP (Staffeur ornemaniste)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capstaffeur.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

STAFFEUR ORNEMANISTE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP1 : RÉALISATION ET ARTS APPLIQUÉS, PARTIE ÉCRITE : HISTOIRE DE L'ART

Coefficient : 12 pour l'EP1 dans son ensemble **Durée : 4 heures**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Papier de brouillon fourni par le centre d'examen.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, ANALYSE CRITIQUE DE DOCUMENTS (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, REPÉRAGE ET AMÉNAGEMENT (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, ACCÈS AU PATRIMOINE (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : OPÉRA NATIONAL DE PARIS, PALAIS GARNIER, PARIS

Cette épreuve porte sur l'observation, l'analyse et la contextualisation d'éléments d'architecture et de décor. Elle constitue la partie écrite d'histoire de l'art de l'EP1 : Réalisation et arts appliqués. Le coefficient indiqué concerne l'EP1 dans son ensemble.

Le dossier présente une source historique, des données géographiques établies pour l'étude et une situation civique. Répondez à toutes les questions en vous appuyant sur les documents. Les réponses doivent être rédigées de façon lisible et justifiées par des éléments précis. Pour le croquis demandé, privilégiez la clarté des formes et des proportions plutôt que le rendu décoratif.

Le sujet comporte trois parties notées sur 20 points : histoire, 9 points ; géographie, 7 points ; enseignement moral et civique, 4 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, ANALYSE CRITIQUE DE DOCUMENTS (9 points)

Contextualiser un décor architectural et exploiter une source historique

À partir des documents DT 1 et DT 2, étudiez les enjeux de la conservation des décors architecturaux. Distinguez les informations directement données par les documents de vos connaissances historiques. Toute interprétation doit être justifiée.

1.1 (1,5 point) Présentez la nature, la date et l'auteur institutionnel du document historique reproduit dans le DT 1. Situez-le dans son contexte politique et culturel.

1.2 (2 points) Expliquez les critères de classement énoncés dans l'extrait de la loi. Relevez deux expressions précises du texte qui fondent votre réponse.

1.3 (2 points) En vous appuyant sur le DT 1, caractérisez le Palais Garnier par son époque de construction, son vocabulaire architectural et ses éléments de décor. Distinguez les caractéristiques attestées par le document des connaissances que vous mobilisez.

1.4 (2 points) Confrontez la source juridique du DT 1 aux informations sur le Palais Garnier. Expliquez en quoi un décor intérieur peut présenter un intérêt patrimonial, puis indiquez une limite de la source juridique pour connaître les choix de conception ou les techniques de réalisation de ce décor.

1.5 (1,5 point) Réalisez un croquis légendé d'un élément de décor architectural inspiré des descriptions du DT 1 : corniche, moulure ou encadrement. Représentez les volumes principaux sans ornement détaillé et indiquez au moins trois éléments par des légendes. Le croquis peut être effectué dans l'espace disponible sur la copie.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, REPÉRAGE ET AMÉNAGEMENT (7 points)

Lire des données territoriales et expliquer l'organisation des mobilités vers un site patrimonial

À partir du tableau du DT 2 et du document réponse DR 1, étudiez l'origine des visiteurs d'un site patrimonial parisien et les moyens d'accès proposés. Les données du tableau sont un relevé local constitué pour le présent dossier ; elles ne représentent pas l'ensemble des visiteurs de Paris.

2.1 (2 points) Classez les cinq zones d'origine du DT 2 de la plus représentée à la moins représentée. Calculez la part des visiteurs venant de l'Île-de-France dans le total observé de 1 000 visiteurs. Présentez le calcul.

2.2 (2 points) Complétez le tableau de repérage du DR 1 en associant chaque zone d'origine à une indication de localisation ou d'éloignement par rapport à Paris, et chaque moyen d'accès à sa fonction dans le déplacement. Utilisez les informations du DT 2 et vos repères géographiques.

2.3 (1,5 point) Expliquez deux raisons géographiques susceptibles d'attirer des visiteurs de régions françaises ou de l'étranger vers un équipement culturel situé au centre de Paris.

2.4 (1,5 point) Proposez une mesure d'aménagement qui faciliterait l'accès au site tout en limitant les nuisances liées aux déplacements. Justifiez votre proposition à partir d'au moins une donnée du DT 2.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, ACCÈS AU PATRIMOINE (4 points)

Égalité, accessibilité et responsabilité dans un établissement culturel

Étudiez la situation décrite dans le DT 3. Vos réponses doivent distinguer les faits, les principes civiques concernés et les solutions envisageables.

3.1 (1 point) Identifiez le problème civique principal présenté dans le DT 3 et nommez le principe d'égalité concerné.

3.2 (1,5 point) Proposez deux solutions concrètes permettant d'améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite tout en prenant en compte la conservation du bâtiment. Justifiez chacune de vos propositions.

3.3 (1,5 point) Rédigez une réponse argumentée de quelques lignes à la question suivante : comment concilier l'accès de tous à un lieu culturel et la protection d'un bâtiment patrimonial ? Appuyez-vous sur le DT 3 et sur une valeur ou un principe de la République.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SOURCE HISTORIQUE ET REPÈRES SUR LE PALAIS GARNIER

Document A : extrait de la loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique, article 1.

« Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. »

Source : loi du 30 mars 1887, article 1, texte publié au Journal officiel de la République française. L'extrait est reproduit pour l'étude.

Document B : repères historiques et architecturaux. Le Palais Garnier, conçu par l'architecte Charles Garnier, est construit à Paris entre 1861 et 1875 et inauguré en 1875. L'édifice est associé à l'architecture monumentale du Second Empire et au goût éclectique du XIXe siècle. Son programme comprend notamment un grand escalier, des foyers richement décorés, des sculptures, des dorures et des éléments de mouluration. Ces informations décrivent le bâtiment et ne constituent pas un texte de Charles Garnier.

Source : repères historiques et descriptifs établis à partir des informations patrimoniales relatives au Palais Garnier.

DT 2 : ORIGINE DES VISITEURS ET ACCÈS AU SITE : RELEVÉ LOCAL

Le tableau présente un relevé de 1 000 visiteurs réalisé sur une période d'observation au site étudié. Les effectifs ont été regroupés selon la zone d'origine déclarée. Il s'agit de données établies pour ce dossier, et non de statistiques nationales.

Les visiteurs arrivés depuis l'Île-de-France utilisent principalement les transports collectifs urbains ou la marche. Les visiteurs des autres régions françaises arrivent fréquemment en train jusqu'à Paris, puis poursuivent leur trajet en transport collectif urbain. Les visiteurs venant de l'étranger rejoignent généralement Paris par avion ou par train, puis utilisent un moyen de transport urbain.

Répartition des visiteurs observés selon leur zone d'origine

Zone d'origine	Nombre de visiteurs
Île-de-France	420
Autres régions françaises	300
Europe hors France	180
Amérique	60
Autres zones du monde	40

Relevé local constitué pour le dossier, total observé : 1 000 visiteurs.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 3 : SITUATION CIVIQUE : ACCÈS AU BÂTIMENT PATRIMONIAL

Lors d'une réunion de préparation à une visite, plusieurs usagers signalent que l'entrée principale du bâtiment comporte des marches et que l'accès à certains espaces est difficile pour les personnes en fauteuil roulant. L'équipe responsable doit étudier des solutions d'accès, en tenant compte de la sécurité des visiteurs, de l'usage du bâtiment et de la conservation de ses éléments patrimoniaux. Aucune décision n'a encore été prise.

Document de situation établi pour le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement les cases marquées « ... ». Pour les localisations, indiquez une position ou un éloignement relatif par rapport à Paris. Pour les moyens d'accès, indiquez leur fonction dans le trajet vers le site.

Tableau de repérage géographique et des mobilités

Élément à repérer	Indication de localisation ou fonction dans le trajet
Île-de-France	.....
Autres régions françaises	.....
Europe hors France	.....
Train jusqu'à Paris	.....
Transport collectif urbain	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.